Suzy Simon-Nicaise condamnée pour injure

Le jugement est tombé le 3 mai. Le tribunal de Perpignan a décidé de condamner le Cercle algérianiste des P.-O. et sa présidente, Suzy Simon-Nicaise (par ailleurs adjointe au maire de Perpignan), pour injure publique au préjudice de l'auteur du livre *La Triade nostalgérique*, Roger Hillel. Pour mémoire, en juillet 2015, suite à la publication de l'ouvrage qui raconte comment Perpignan est devenue *« la capitale des nostalgiques de l'Algérie française »*, le Cercle algérianiste et ses responsables avaient réagi de manière virulente par voie de presse. C'est certains des propos tenus dans ce cadre que le tribunal a sanctionnés.

« Intention de nuire »

« Les termes utilisés par Suzy Simon-Nicaise (dans *L'Indépendant* du 4 juillet 2015, ndlr) *dépassent les limites autorisées de la liberté d'expression et ont un caractère outrageant*, estime notamment la juge. *Ils mettent en cause l'honnêteté intellectuelle de Roger Hillel. La critique est dirigée contre sa personnalité et non contre son ouvrage. L'accumulation des termes "révisionniste, misère communiste, cortège de purges staliniennes, interventionnisme idéologique important" témoigne de l'intention de nuire. »*

Fort de ce constat, le tribunal a finalement décidé de condamner Suzy Simon-Nicaise, le Cercle algérianiste des P.-O. et son centre de documentation perpignanais à verser l'euro symbolique à Roger Hillel. Ce dernier pourra également faire publier le jugement dans trois quotidiens ou hebdomadaires de son choix. L'auteur se déclare *« totalement satisfait »* de cette décision. De son côté, Suzy Simon-Nicaise se refuse à tout commentaire. Mais elle se réserve *« le droit de poursuivre la procédure »*. Il lui reste un peu moins d'un mois pour faire appel.

Arnaud Andreu